

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue au Centre communautaire de Saint-Léolin
le mardi 17 février 2026 à 19h00**

RO-2026-02

1. APPEL À L'ORDRE

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h00 et souhaite la bienvenue aux quelques 30 citoyens et citoyennes présents à cette trentième réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Carole Frigault	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Thérèse Haché	Maire suppléante
	Anne Landry	Conseillère
	Colin MacLellan	Conseiller (<i>par vidéo conférence</i>)
	<u>Assistaient également :</u>	
	André Sonier	Directeur général et Greffier adjoint
	Benjamin Kocyla	Directeur de la planification Urbanisme CSRPA
	Marc-Philippe Rebelo	Urbaniste CSRPA

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Lanteigne, maire, procède à la lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Présentation du nouveau plan d'urbanisme de Rivière-du-Nord.
6. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 20 janvier 2026.
7. Affaires découlant du procès-verbal.
8. Exposés des membres du conseil municipal.
9. Correspondances reçues et envoyées :
 - 9.1 Correspondances reçues : 4 ;
 - 9.2 Correspondance envoyée : 1.



10. Résolutions et arrêtés municipaux :
 - 10.1 Plan d'urbanisme – Ville de Rivière-du-Nord :
 - 10.1.1 Résolution pour fixer la date d'étude des objections aux projets d'arrêtés.
 - 10.2 URCanada (FDCC) consolidé 2023.
 - 10.3 Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029.AI
 - 10.4 Arrêté 012-00-2026 intitulé « *Arrêté de construction de Rivière-du-Nord* »
 - 10.4.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 012-00-2026 ;
 - 10.4.2 Troisième lecture par son titre et adoption.
 - 10.5 Alliance de l'énergie du Nord.
 - 10.6 Contribution financière – Aéroport de Bathurst.
 - 10.7 Service d'incendie de Rivière-du-Nord :
 - 10.7.1 Nouveau chef pompier – Brigade de Saint-Léolin.
11. Affaires nouvelles.
12. Suivi des dossiers.
13. Présentations et interventions du public.
14. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Carole Frigault, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-011

5. PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME DE RIVIÈRE-DU-NORD

M. le Maire Joseph Lanteigne souhaite la bienvenue à M. Benjamin Kocyla et M. Marc-Philippe Rebelo, membres de l'équipe d'urbanisme de la CSR Péninsule acadienne, qui sont présents afin de passer en revue l'ébauche du nouveau plan d'urbanisme de Rivière-du-Nord, comprenant le plan municipal et le zonage.

M. Lanteigne précise qu'il n'y aura aucune discussion ou question sur le projet suite à cette présentation puisque des rencontres portes ouvertes se tiendront dans les quatre grands secteurs de la municipalité, soit Bertrand, Grande-Anse, Maissonnette et Saint-Léolin, les 24 et 26 février prochain et les experts de la CSR Péninsule acadienne seront sur place afin de répondre aux questions ou demandes d'information des citoyens et citoyennes. Les commentaires recueillis dans le cadre de ces rencontres seront partagés avec le conseil municipal avant qu'il se positionne officiellement sur les deux arrêtés. M. Lanteigne rappelle également aux personnes présente que les objections écrites au projet seront acceptées jusqu'au 19 mars prochain, tel que mentionné sur l'avis qui a été publié récemment sur les médias d'informations de la municipalité.

Après leur présentation, MM. Kocyla et Rebelo quittent la réunion.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 20 JANVIER 2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par Mme Thérèse Haché, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord tenue le 20 janvier 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-012

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Sans objet.

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL (D)

Dossier Communautaire et Culturel – Carole Frigault

Copie du rapport de Mme Frigault figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Finance et Développement économique – Thérèse Haché

Mme Thérèse Haché, maire suppléante, présente l'état des résultats financiers au 31 janvier 2026 ainsi que son rapport des activités réalisées pendant la période. Copies des deux rapports figurent en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Santé et Mieux-être – Anne Landry

Copie du rapport de Mme Landry figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Sécurité publique – Colin MacLellan

M. MacLellan assistant à la présente réunion par vidéoconférence, Mme Carole Frigault agit à titre de substitut pour la présentation de son rapport, dont copie figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Travaux publics et Infrastructures – Gérard Battah

Copie du rapport de M. Battah figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Urbanisme – Yvon Godin

Copie du rapport de M. Godin figure en annexe du présent procès-verbal.

Rapport d'activités du Maire

Le rapport de M. le Maire Joseph Lanteigne figure en annexe du présent procès-verbal.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Carole Frigault, que les rapports présentés par les membres du conseil municipal de Rivière-du-Nord, incluant les résultats financiers au 31 janvier 2026, soient acceptés comme présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-013

9. CORRESPONDANCES REÇUES ET ENVOYÉES (D)

9.1 Correspondances reçues : No. 1 à 4

Pour information.

9.2 Correspondance envoyée : 1

Pour information

10. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

10.1 Plan d'urbanisme – Ville de Rivière-du- Nord

10.1.1 Résolution pour fixer la date d'étude des objections aux projets d'arrêtés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Rivière-du-Nord a l'intention d'adopter un nouveau plan municipal et un nouvel arrêté de zonage pour la ville de Rivière-du-Nord et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite *Loi* prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Anne Landry :

- **QUE** la Greffière se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme* ; et
- **QUE** l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 31 mars 2026 en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 393, rue Acadie à Grande-Anse, à 18h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-014

10.2 Modification au FDCC consolidé 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE balance de 201 762,58 \$ au programme du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) consolidé 2023 avait été allouée pour l'installation de planchers DEK hockey/pickleball sur les patinoires extérieures de Bertrand et Saint-Léolin, ainsi qu'au Centre Edmond-E.-Landry ;

CONSIDÉRANT QUE même si le conseil municipal considère toujours important d'améliorer les infrastructures sportives sur son territoire, la priorité 2026 est axée sur les infrastructures routières, et plus précisément sur la réfection de la rue Châtillon à Maisonnette ;

CONSIDÉRANT cette situation, le conseil municipal a décidé de redistribuer ces fonds dans le projet de réfection de la rue Châtillon,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault et appuyé par M. Yvon Godin que le document intitulé « *Plan quinquennal de dépenses en immobilisation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) de Rivière-du-Nord consolidé 2023 -modification 1* » soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-015

10.3 Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029

CONSIDÉRANT QUE la Province du Nouveau-Brunswick a modifié pour les budgets municipaux 2026, sa méthode de calcul de la péréquation et y a également ajouté un montant pour le renouvellement des immobilisations ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 98 948 \$ sera octroyé en 2026 à la ville de Rivière-du-Nord par le biais de ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Rivière-du-Nord doit confirmer son adhésion au programme en soumettant la documentation nécessaire auprès de la Province du Nouveau-Brunswick,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Gérard Battah, que le document intitulé « *Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029 pour l'allocation des fonds affectés au renouvellement des immobilisations (FRI) de Rivière-du-Nord* » soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-016

10.4 Arrêté 012-00-2026 intitulé « Arrêté de construction de Rivière-du-Nord »

10.4.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 012-00-2026

M. Joseph Lanteigne, maire, explique que conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B. 2017, ch. 18, art. 15,3*, la version intégrale de l'Arrêté 012-00-2026 intitulé « *Arrêté de construction de Rivière-du-Nord* » fut rendue disponible aux citoyens et citoyennes sur le site web de la Ville de Rivière-du-Nord, permettant ainsi de ne pas en faire la lecture intégrale dans le cadre de la présente réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Anne Landry que, conformément aux dispositions de l'article 15.3 de la *Loi sur la gouvernance locale*, l'Arrêté 012-00-2026 intitulé « *Arrêté de construction de Rivière-du-Nord* » ne fasse pas l'objet d'une lecture intégrale dans le cadre de la présente réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-017

10.4.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'Arrêté 012-00-2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault et appuyé par M. Gérard Battah que l'Arrêté 012-00-2026 intitulé « *Arrêté de construction de Rivière-du-Nord* » fasse l'objet de la lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-018

M. Lanteigne fait la lecture par son titre de l'Arrêté 012-00-2026.

11. Alliance de l'énergie du Nord

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Commission de services régionaux Chaleur, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne, la Commission de services régionaux Restigouche la Première Nation d'Eel River Bar et la Première Nation de Pabineau (collectivement, les « *Collectivités locales* ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et dans des projets d'énergie renouvelable situés sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions et modalités de leur partenariat et s'assurer de certaines règles de gouvernance en lien avec la formation de l'Alliance de l'énergie du Nord (« *l'Alliance* ») aux termes d'une entente intercommunautaire à intervenir entre les Collectivités locales (« *l'Entente intercommunautaire* »), afin d'exercer, dans un esprit de collaboration, toute activité de mise en valeur ou de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable ; et

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Nord fait partie de la Commission de services régionaux Péninsule,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par M. Gérard Battah :

- **QUE** la ville de Rivière-du-Nord appuie et entérine la conclusion, la signature et la remise par la CSR de l'Entente intercommunautaire dont un projet est joint aux présentes à titre d'Annexe A et a été soumis aux membres du conseil de la municipalité, et que la ville de Rivière-du-Nord accepte de se conformer aux obligations qui y sont prévues et qui la concerne ; et
- **QUE** la ville de Rivière-du-Nord reconnaît, accepte et consent à ce que l'Alliance représente CSR et la municipalité en lien avec l'objet de l'Entente intercommunautaire ; et
- **QUE** l'extrait du procès-verbal de la présente réunion peut être signé en plusieurs exemplaires et transmis par tout moyen électronique, incluant par télécopieur, format PDF, DocuSign ou tout autre moyen électronique, chacun de ces exemplaires devant constituer un original une fois qu'il aura été signé et

remis, et l'ensemble de ces exemplaires constitueront un seul et même document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 13

Résolution 2026-019

12. Contribution financière – Aéroport de Bathurst

CONSIDÉRANT QUE l'Aéroport de Bathurst constitue une infrastructure stratégique pour le développement économique du nord-est de la province, en facilitant l'attraction d'investissements, la mobilité de la main-d'œuvre et l'accès aux marchés nationaux et internationaux ; et

CONSIDÉRANT QUE la desserte arienne régionale joue un rôle déterminant dans la compétitivité des entreprises ainsi que dans le développement et la diversification de l'offre touristique de la Péninsule acadienne,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Thérèse Haché, que la ville de Rivière-du-Nord accepte de contribuer la somme de 1 692,72 \$ afin de soutenir l'Aéroport de Bathurst dans la mise en œuvre de sa stratégie marketing et le maintien de la liaison aérienne directe entre les régions du nord-est de la province et Montréal. Cette contribution est jugée stratégique en raison des retombées économiques et touristiques potentielles pour l'ensemble du territoire desservi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-020

13. Service d'incendie de Rivière-du-Nord

13.1 Nouveau chef pompier – Brigade de Saint-Léolin

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Anne Landry, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord accepte la nomination de M. Jason Landry à titre de chef pompier de la brigade de Saint-Léolin, en vigueur à compter du 31 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-021

10. AFFAIRES NOUVELLES.

Sans objet.

11. SUIVI DES DOSSIERS.

Sans objet.

12. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

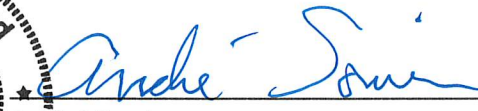
Quelques interventions sont effectuées par les citoyens et citoyennes présents sur différents sujets.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord est levée à 20h35.


Joseph Lanteigne
Maire




André Sonier
Greffier adjoint

DOSSIER COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

Réunion ordinaire du 17 février 2026

Carole Frigault

Tournage du film de Renée Blanchar

Les membres de l'équipe de tournage du long métrage de Renée Blanchar seront sur le territoire de Rivière-du-Nord régulièrement dans les prochaines semaines. Il est possible que leurs activités soient un peu dérangeantes dans certains secteurs. Entre autres, des scènes doivent être tournées sur le site de l'Hôtel de Ville le 25 février prochain. Les bureaux de la Ville seront donc fermés pour la journée. D'autres sites pourraient également être impactés par ce projet, alors nous vous demandons de faire preuve de patience et de compréhension. Il ne faut pas oublier que ce long métrage se veut une belle vitrine au niveau touristique et représente un impact économique assez important pour notre région.

Café du monde Communauté Francophone Accueillante

La CFA Acadie Nord-Est organise mensuellement les Cafés du monde au Centre culturel de Caraquet en présentant un pays. Le samedi 28 février prochain, entre 10h et midi, ce sera le Congo qui sera à l'honneur. Rendez-vous sur la page Facebook de CFA Acadie Nord-Est pour avoir plus d'informations. L'activité est gratuite.

Activité le Blizz'art de Saint-Léolin

L'activité le Blizz'art organisé par le comité récréatif de Saint-Léolin qui s'est tenu le 15 février dernier fut un franc succès, autant au niveau de la participation que dans la diversité des activités qui en faisaient partie. Nous tenons à féliciter sincèrement les membres du comité récréatif ainsi que tous les bénévoles impliqués dans ce projet pour leur engagement et leur implication.

DOSSIER FINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Réunion du 17 février 2026

Thérèse Haché

Contribution à l'Aéroport de Bathurst

La CSR Chaleur revient en 2026 avec une demande de contribution financière de 25 000 \$ auprès de la CSR Péninsule acadienne, montant partagé entre les municipalités membres qui désirent contribuer. Cette levée de fonds vise à appuyer l'Aéroport de Bathurst dans le maintien de la liaison aérienne directe entre les régions du nord-est de la province et Montréal, liaison qui est considérée comme un levier stratégique pour le développement économique et touristique régional. La répartition des coûts proposée par la CSR Péninsule acadienne fixe la quote-part de Rivière-du-Nord à 1 692,72 \$.

L'année dernière, la municipalité de Rivière-du-Nord avait refusé de contribuer à ce financement dû au fait qu'aucune compagnie aérienne n'avait confirmé fermement le maintien de vols vers Montréal et autres aéroports nationaux. Cette année, les dirigeants de l'Aéroport de Bathurst se disent confiants que l'expérience acquise lors de collaborations antérieures avec PropAir, combinée au retour graduel des habitudes de déplacement des voyageurs des régions desservies, devrait permettre d'atteindre rapidement la rentabilité de cette offre de services aériens.

Plusieurs entrepreneurs et travailleurs de Rivière-du-Nord apprécient pouvoir décoller de Bathurst plutôt que Moncton pour se rendre à leurs destinations. C'est pourquoi le conseil municipal votera sur une résolution dans le cadre de la présente réunion visant à contribuer en 2026 le montant de 1 692,72 \$ au projet de l'Aéroport de Bathurst.

DOSSIER SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

Réunion ordinaire du 17 février 2026

Anne Landry

Jasette et Galettes à Maisonnette

L'activité Jasette et Galettes organisée mensuellement par le comité récréatif de Maisonnette se tiendra le 22 mars prochain de midi à 15h00, mais cette fois, l'activité se tiendra dans la salle de l'édifice municipal puisque la Salle paroissiale sera occupée par l'équipe de tournage de Renée Blanchar. L'invité de mars sera Gilles Lanteigne qui viendra vous entretenir de son expérience du Chemin de Compostelle. Bravo encore une fois au comité récréatif de Maisonnette pour l'organisation de cette belle activité communautaire.

Pensez-frais – Péninsule acadienne

On vous rappelle que la prochaine livraison et inscription de Pensez-frais, c'est-à-dire les paniers de légumes, aura lieu le vendredi 27 février, à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse, entre 15h et 18h. Vous pourrez alors récupérer votre panier et payer celui de mars au coût de 20\$. Merci de votre belle participation.

Bricolage pour adultes

Les bricolages libres pour adultes ont toujours lieu les jeudis soir de 18h30 à 20h à l'Hôtel de ville à Grande-Anse. Nous vous rappelons que cette activité permet aux participants de créer leurs propres œuvres tout en socialisant. Aucune inscription n'est requise, il faut simplement se présenter sur place avec votre matériel. L'activité est gratuite.

DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réunion du 17 février 2026

Colin MacLellan

Rapport d'incidents

La Brigade d'incendie de Rivière-du-Nord a répondu à cinq appels d'urgence 911 en janvier dernier, soit trois appels pour Grande-Anse et deux pour Bertrand. Quatre appels étaient reliés à des accidents de la route et le dernier était pour un feu de véhicule.

Nouveau chef pompier à la brigade de Saint-Léolin

M. Jason Landry a été choisi à l'unanimité par la brigade de Saint-Léolin à titre de nouveau chef pompier, en vigueur le 31 janvier 2026. Jason est un membre actif de la brigade de Saint-Léolin depuis sept ans et occupait le poste d'officier depuis les derniers 4 ans. Je suis convaincu que Jason fera un excellent travail dans ses nouvelles fonctions. Une résolution sera passée dans le cadre de la présente réunion pour ratifier cette nomination, conformément aux politiques en vigueur.

DOSSIER TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

Réunion ordinaire du 17 février 2026

Gérard Battah

Réfection de la rue Châtillon à Maisonnette

La firme d'ingénierie Roy Consultants a soumis son rapport sur les travaux menés à l'automne 2025 dans le dossier de réfection de la rue Châtillon. Comme nous nous y attendions, leur évaluation préliminaire des coûts pour la totalité des travaux est élevée. Deux options nous sont proposées, soit :

- Option 1 – planage de l'asphalte et installation d'une nouvelle couche d'asphalte au coût de 3,4 M\$; et
- Option 2 – pulvérisation complète de l'asphalte et installation d'une couche d'asphalte de base suivie d'une couche de finition au coût de 3,7 M\$.

Le conseil municipal a discuté du dossier en comité plénier et nous devons rencontrer sous peu la firme d'ingénierie pour clarifier certaines données et planifier les prochaines démarches.

Nos interventions auprès de la Province du Nouveau-Brunswick visant à obtenir une aide financière n'ont pas encore porté fruits. Cependant, nous avons priorisé ce projet avec l'intention de débiter les travaux en 2026, et nous tiendrons parole. Dès que nous aurons rencontré la firme d'ingénierie, nous pourrions déterminer quelle partie de la rue Châtillon il nous sera possible de refaire cette année. Notre intention au moment présent serait de finaliser les travaux le plus tôt possible, mais il nous manque encore quelques données pour évaluer ceci avec précision.

Comme mentionné précédemment, dès que nous aurons réussi à clarifier les prochaines démarches, une réunion d'information sera tenue avec les résidents et résidentes de Maisonnette afin de leur faire part du plan de réalisation des travaux.

DOSSIER URBANISME

Réunion du 17 février 2026

Yvon Godin

Plan d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Nord

Comme vous avez pu le constater lors de la présentation du nouveau plan d'urbanisme de Rivière-du-Nord, beaucoup d'efforts ont été déployés pour améliorer la vie de nos citoyens et citoyennes, que ce soit en matière d'agriculture, de bâtiments accessoires permis, de logements, mini maisons etc. Notre objectif ultime dans ce projet était en effet de diminuer de façon importante les demandes de dérogation et de favoriser l'établissement de nouvelles familles et commerces sur notre territoire. Nous croyons avoir atteint ce but avec les nouveaux paramètres mis en place dans le plan municipal et l'arrêté de zonage.

Il est certain que ce plan ne fera pas l'unanimité. Cependant, nous vous demandons de le regarder dans son ensemble, avec objectivité, et dans l'optique du nouveau territoire de Rivière-du-Nord, qui regroupe rappelons-le 4 anciennes municipalités, mais surtout 3 anciens DSL qui ne disposaient pas de plans municipaux.

Si, après avoir pris connaissance des nouveaux paramètres proposés, vous avez encore des préoccupations ou des objections à certains de ceux-ci, n'hésitez pas à en discuter avec les experts qui se déplaceront dans chacun des grands secteurs de la municipalité lors des rencontres portes ouvertes, ou encore, n'hésitez pas à remettre vos objections par écrit, comme le suggère l'avis public que nous avons publié sur nos médias sociaux. Le conseil municipal étudiera minutieusement chacune de celles-ci avant d'adopter officiellement le nouveau plan municipal et l'arrêté de zonage.

Nous vous rappelons que les infrastructures et lotissements en place présentement sur le territoire bénéficieront d'une clause grand-père. Cependant, dès l'adoption officielle du nouveau plan d'urbanisme, les nouvelles règles s'appliqueront. Un inventaire des propriétés éligibles à la clause grand-père a été effectuée afin de s'assurer de respecter cet engagement.

Les prochaines étapes dans ce dossier seront les rencontres portes ouvertes qui se tiendront les 24 et 26 février prochain, l'étude des objections et les 1^{ère} et 2^e lecture des arrêtés prévus pour le 31 mars 2026 et finalement l'adoption des nouveaux arrêtés à la réunion ordinaire d'avril prochain.

Les ébauches du plan municipal ainsi que l'arrêté de zonage sont disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité ainsi que de la CSR Péninsule acadienne.

Rapport du Maire

Réunion du 17 février 2026

Joseph Lanteigne

Alliance de l'Énergie du Nord

Nous allons passer une résolution au vote ce soir concernant un projet d'envergure, qui pourrait générer des revenus importants pour notre municipalité.

Ce projet qui porte le nom d'*Alliance de l'Énergie du Nord*, regroupera les CSR Chaleur, Péninsule acadienne et Restigouche ainsi que les Premières Nations d'Eel River Bar et Pabineau. Cette initiative vise à mettre en place un modèle de gouvernance optimal pour le développement des énergies vertes dans notre région.

Les principaux objectifs du projet sont l'exploitation de tout projet d'énergie renouvelable sur le territoire dans une perspective de développement durable et concerté, pour en partager les bénéfices nets, le cas échéant, qui résultent de l'exploitation des projets retenus.

Tout en répondant à la demande croissante pour des énergies propres, ce projet permettra de générer des revenus pour nos communautés, peu importe où sera installé le projet sur le territoire. Les revenus découlant de ces projets seront partagés à part égale entre les 5 organisations constituantes et la répartition des profits entre les municipalités membres de la CSRPA se ferait possiblement selon la formule habituelle, soit 50 % basée sur l'assiette fiscale et 50 % sur la population. Le conseil d'administration de la CSRPA devra se positionner officiellement sur ce dernier point dès que les projets seront officiellement lancés.

Si cette répartition suggérée est retenue, ceci voudrait dire que sur des bénéfices escomptés pour un projet d'éoliennes de 2,5 M\$ partagés entre les 5 organisations constituantes, les municipalités participantes sous la CSR Péninsule acadienne se partageraient la somme de 500 000 \$.

Une résolution sera passée au vote ce soir pour autoriser la constitution de l'Alliance.

Agent communautaire, culturel et touristique

M. Arsène Sorgho, personne très impliquée au niveau communautaire de la région³, a été retenu pour occuper le poste d'agent communautaire, culturel et touristique pour la ville de Rivière-du-Nord. Il débutera dans ses nouvelles fonctions le 2 mars prochain. Le conseil municipal, le personnel administratif ainsi que moi-même lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues au sein de notre équipe municipale.

Pendant la période, j'ai également assisté aux activités suivantes :

- 26 janvier 2026 - Rencontre virtuelle avec les députés provinciaux
- Points de discussion :
- Stratégie péninsulaire – un consensus sur les priorités régionales à défendre.
 - Ambulance NB – Problème de couverture Néguaac
 - Couverture cellulaire : Début des travaux en 2026, la tour devrait être en fonction en 2027
 - Projets routiers (routes et ponts) : Explorer la possibilité de faire avancer des projets routiers majeurs pour la Péninsule acadienne.
 - Services reçus du ministère de Transports dans les anciens DSL demeurent insuffisants et équivalents à ceux fournis par les municipalités.
 - Secteur des pêches : bien que les permis de pêche soient habituellement liés à une région, de nombreuses échappatoires permettent leur acquisition par des intérêts situés à l'extérieur de la Péninsule acadienne.
- 11 février 2026 - Rencontre sur l'énergie renouvelable – présentation d'entente avec la CSRPA et les municipalités
- 12 février 2026 - Rencontre au Restaurant Chez Isa avec la Première Ministre Susan Holt et son cabinet.
- Participé à l'annonce de la PM Susan Holt sur le nouveau pont de Shippagan-les Iles. Travaux débutés sur la mise en place des plans. Début de la construction prévue au début 2028, avant les nouvelles élections prévues en mai. Fin des travaux prévus en 2031.